



**PERMISSION DE VOIRIE**  
**Manifestations : N° 2019 – 160**  
**Le Maire de la Ville de SAINT-ASTIER**  
**Nature de l'autorisation : occupation du domaine public**

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale,  
VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959,  
VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voies communales,  
VU la demande de Mme Sandrine GONZALEZ, Présidente de l'association « SAPA », afin d'organiser la manifestation « Bourse Aux Poissons », le DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 de 09h00 à 19h00, à la Salle des Fêtes et Place du 8 mai 1945 – 24110 Saint-Astier et sollicitant la mise en place d'un chapiteau sur le site ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La pétitionnaire mentionnée ci-dessus est autorisée à organiser la manifestation « Bourse Aux Poissons », le DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 de 09h00 à 19h00, à la Salle des Fêtes et Place du 8 mai 1945 – 24110 Saint-Astier, et pour l'occasion, est autorisée à occuper le domaine public.

**Article 2** : Pour l'occasion, 1 chapiteau sera installé Place du 8 mai 1945, endroit à définir avec le service municipal des sports et de la vie associative, du vendredi 25 octobre au lundi 28 octobre 2019 (dépose du chapiteau).

**Article 3** : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue pendant la durée nécessaire et déposée immédiatement après la fin de la manifestation par les soins des organisateurs. Les lieux devront être remis dans leur état primitif.

**Article 4** : Tout accident qui pourrait survenir lors de cette organisation incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé des associations sportives
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER
- Madame la responsable des services techniques
- Monsieur le responsable du service des sports
- Monsieur l'Agent A.S.V.P.
- Madame Sandrine GONZALEZ, Présidente de l'association « SAPA »

Fait à SAINT-ASTIER, le 16 octobre 2019

P / Madame le Maire,  
L'Adjoint délégué Bernard LEGER

